

national a reçu du Sacré-Cœur, n'est il pas juste de dire : *Deo gratias!* C'est ce que nous avons fait, le 31 décembre, à l'exercice de 3 heures, par le chant du *Te Deum*; et c'est ce que nous invitons tous nos lecteurs à faire avec nous en disant : *Gloire et amour au Cœur de Jésus!*

Voici quelles sont les sommes d'argent souscrites jusqu'à présent pour la construction des chapelles qui intéressent plus particulièrement le Tiers Ordre et le Canada, dans cette Basilique du Sacré-Cœur de Jésus. Ce magnifique monument religieux est entièrement dû à la générosité des fidèles :

Saint-François d'Assises, \$15,143 ; St. Antoine de Padoue, \$1,021 ; St. Louis, \$10,296 ; *St. Jean-Baptiste et du Canada*, \$2,777 ; Ste. Claire et Ste. Colette, \$9,242.

Les chapelles pour lesquelles on a le plus souscrit, sont :

Le Saint et Immaculé Cœur de Marie, \$77,413 ; les Ames du Purgatoire, \$67,112 ; St. Joseph, \$61,219 ; St. Vincent de Paul, \$36,245 ; Ste. Famille, \$34,895 ; Ste. Anne, \$28,674 ; Bienheureuse Marguerite-Marie, \$21,175 ; St. Ignace de Loyola, \$19,810.

La chapelle du Canada, dédiée à St. Jean-Baptiste, avait fourni l'an dernier \$2,515. C'est donc pour cette année une augmentation que de \$262.00. C'est bien peu. Ce n'est certes pas la dévotion au Cœur de Jésus qui fait défaut dans notre pays, mais, nous le savons, les temps sont bien difficiles. Courage, zélateurs du Sacré-Cœur, apportez votre concours à ce grand monument qui sera l'admiration des âges futurs, et le Cœur de Jésus nous en tiendra compte. Sans doute, nous avons nos œuvres locales, et surtout la construction de notre belle cathédrale qui a droit à notre préférence, mais la charité des Canadiens catholiques est si grande qu'il y a place pour toutes les bonnes œuvres. Redoublons nos sacrifices. Ce sont autant de trésors que nous amassons dans le ciel.

L'Apostolat de la Prière parmi les hommes.

Le dernier Congrès catholique de Paris affirmait—on ne l'a pas oublié—que c'est surtout aux hommes que convient et que doit s'adresser notre Œuvre : " Considérant —disait l'Assemblée, dans le vœu acclamé à la séance générale du 29 mai 1885,—les grands avantages que, sans